

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
BEAUMONT

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES PROJETS DE RÈGLEMENTS RELATIFS AU LOTISSEMENT, AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET AU PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

par le soussigné, Normand Champagne, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026, le Conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

Règlement no 805 modifiant le règlement no 762 de lotissement concernant les lots desservis à l'intérieur d'un corridor riverain;

Règlement no 806 modifiant le règlement no 763 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) concernant les frais d'études;

Règlement no 807 modifiant le règlement no 740 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la démolition des bâtiments.

Le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ces règlements, le **lundi, 4 mai 2026, à 19h30**, à la salle paroissiale, située au 58, chemin du Domaine, Beaumont.

Le projet de règlement no 805 abroge et remplace le premier paragraphe de l'article 3.5 du règlement no 762 de lotissement relativement aux lots desservis à l'intérieur d'un corridor riverain.

Le projet de règlement no 806 abroge et remplace l'article 1.20 du règlement no 763 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) relativement aux frais d'étude de dossier.

Le projet de règlement no 807 abroge et remplace le deuxième paragraphe de l'article 1.2, le premier paragraphe de l'article 2.8 et abroge l'article 2.4 du règlement no 740 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la démolition des bâtiments.

Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie de ces projets de règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 48, chemin du Domaine, Beaumont, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et sur le site Internet de la Municipalité dans la section « Projet de règlements » au beaumont-qc.com.

DONNÉ à Beaumont ce 1^{er} jour d'avril deux mil vingt-six.



Normand Champagne
Directeur général et greffier-trésorier